

## DECISION MUNICIPALE n° D20240618-068

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Musée	
	<b>Matière</b>	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
<b>Objet</b>	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE ET LA COMMUNE D'USSEL – ACCUEIL DE CLASSES DE FACON HEBDOMADAIRE		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

**Article 1 :** Est approuvée la signature d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté et la Commune d'Ussel dans le but de favoriser l'accès au livre et à la culture des scolaires.

**Article 2 :** La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités d'accueil hebdomadaire de classes proposé aux écoles du territoire communautaire par la Commune d'Ussel et Haute-Corrèze Communauté, sur la période scolaire de septembre aux vacances de printemps.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 18 juin 2024.



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE